

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA  
GRANDE RUE DU TOUVET, ADOSSÉ À UN  
DIAGNOSTIC PARTAGÉ EXISTANT  
(REQUALIFICATION PAYSAGÈRE ET RÉSEAUX)**



**GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**RELATIONS URBAINES** | Architecte – Paysagiste – Urbaniste | mandataire

**BC INGENIERIE** | Bureau d'études techniques VRD | cotraitant

## Sommaire

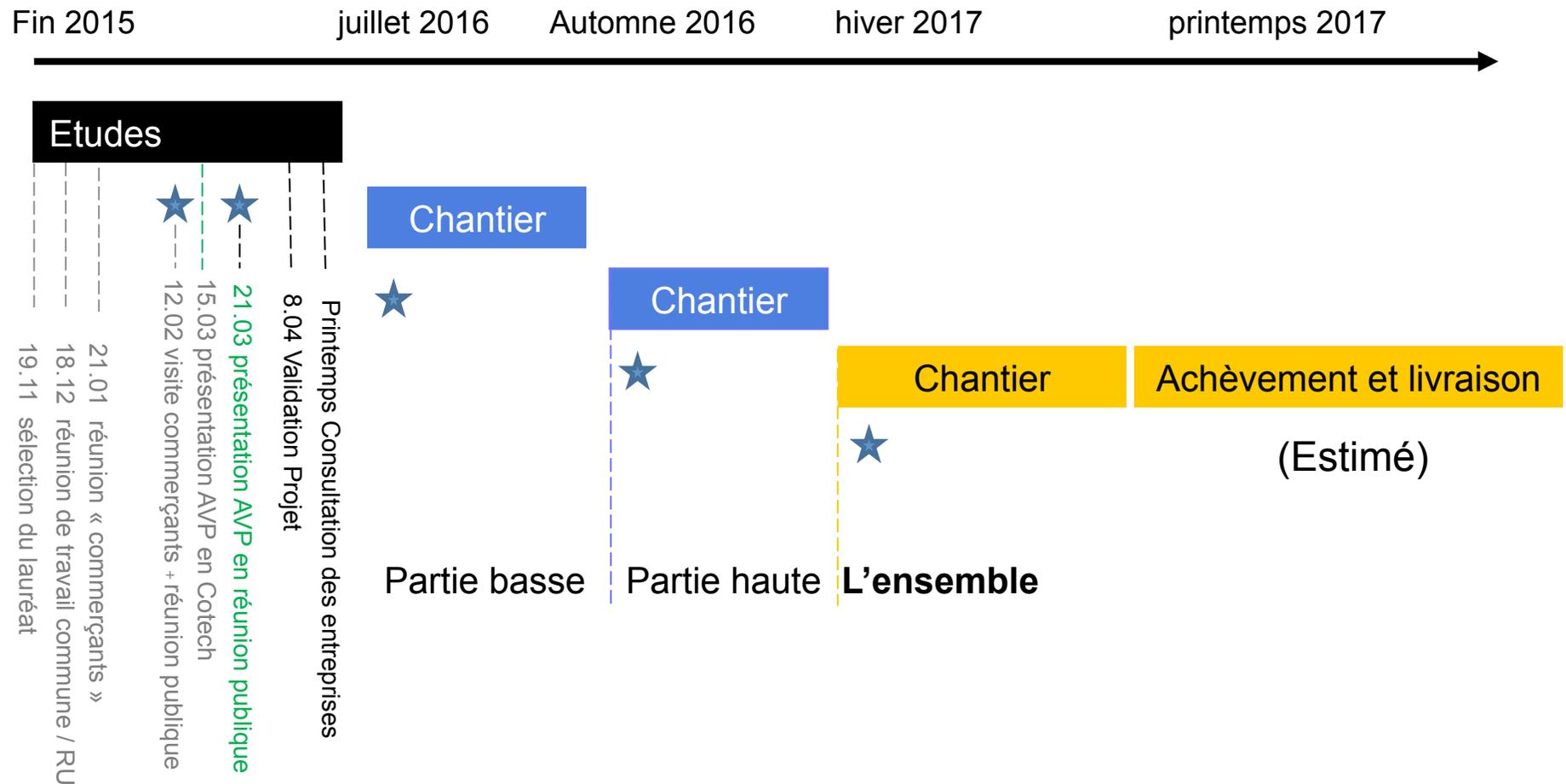
- C alendrier prévisionnel
- D onnées d'entrée
- O rganisation technique et fonctionnelle
- P rincipe général d'aménagement



# Calendrier

Septembre 2015 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

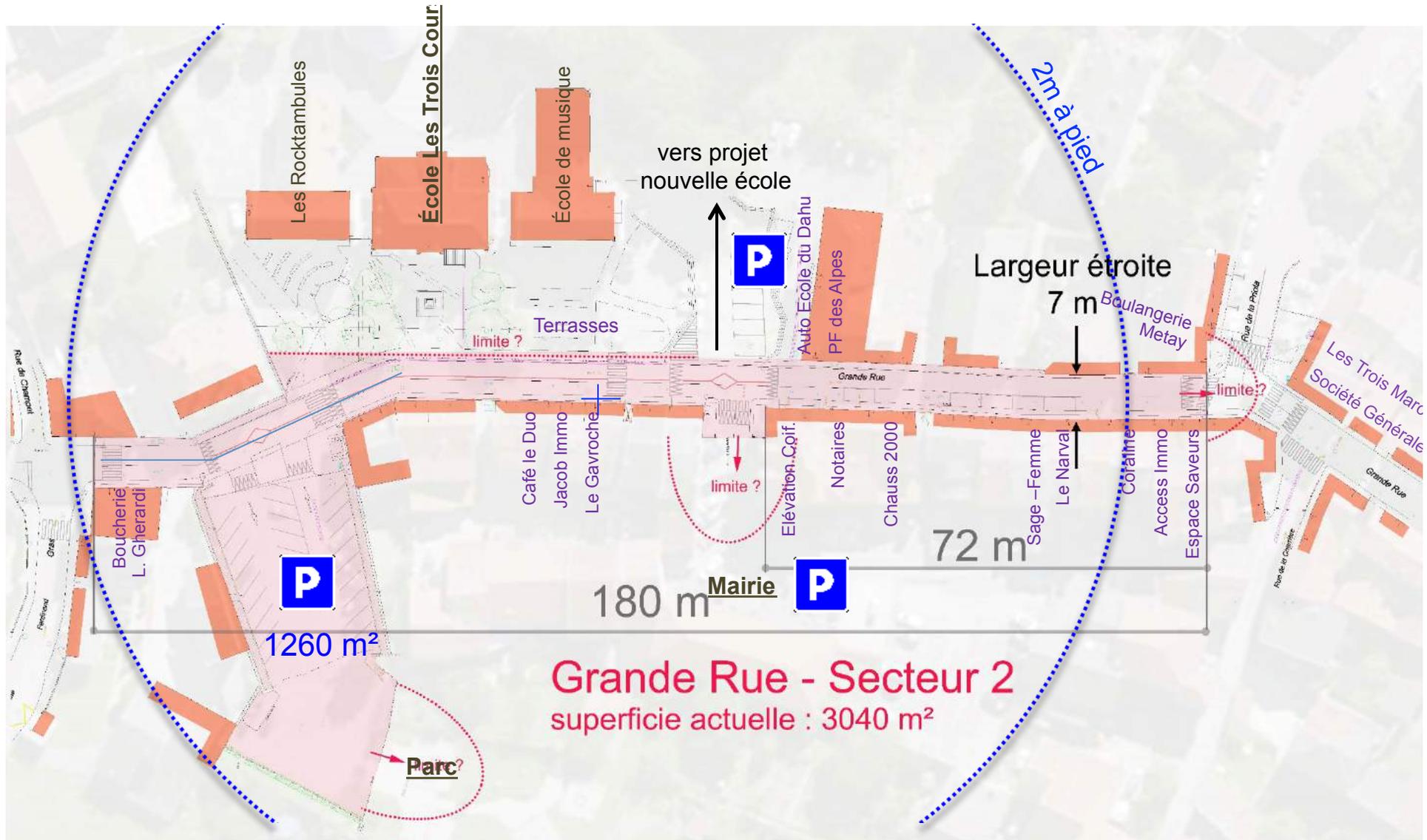
14 Octobre 2015 : sélection et audition de 3 candidats sur 18 dossiers déposés





## Données d'entrée

→ Les éléments intangibles : partager le temps et l'espace





## Futur Réseau TouGo

- Rencontre Secteur Centre Grésivaudan (Goncelin, Hurtières, La Pierre, La Terrasse, Le Cheylas, **Le Touvet**, Lumbin, Saint6Vincent de Mercuze, Tencin, Theys) : **Lundi 14 mars 2016 à 18h30.**
- 3 problèmes majeurs rencontré au Touvet :
  - le « S » après l'arrêt Saint-Jean
  - les arrêts minutes de la Grande Rue
  - l'étroitesse de la rue du Magasin
- Modification des arrêts en réflexion ? :
  - déplacement de l'arrêt parking Plossu sur celui de la Gare, rue Ferdinand.
- Modification des lignes et du matériel roulant en réflexion ? :
  - ligne G3
  - ligne G50
  - bus de 8m (33 places)
  - 100% des bus équipés à plancher bas d'ici 3 ans.

## Les Points d'Apports Volontaires (PAV)

→ Le projet doit prévoir l'emplacement des futurs Moloks du centre.

Le plan d'aménagement propose 2 emplacements favorables pour la collecte des déchets : le long de la Place Plossu ou du parking des écoles et associations.



Aujourd' hui, des points d'apport peu esthétiques et contraignants pour la collecte.



Demain, vos sacs à ordures ménagères et le carton+papier dans les Moloks!

Plan guide



Projet d'aménagement



Invariants:

- Orientation générale retenue à l'issue de la concertation et approuvée par le maître d'ouvrage.
- Trottoir continu
- Sécurisation piétonne et autres modes doux
- Maintien du stationnement
- Voirie double sens

Adaptations:

- Modification de la géométrie de la rue
- Intégration de PAV
- Remplacement progressif des arbres et des essences
- Intégration des bandes végétalisées « jardins potagers » en accroche des passages traversants



## Organisation technique & fonctionnelle

Zones de circulation apaisée en milieu urbain	Aire piétonne	Zone de rencontre	Zone 30
Usagers	Piétons et cyclistes Véhicules liés à la desserte suivant les règles de circulation	Tous	Tous
Lieux concernés	Lieux dédiés aux piétons, pour lesquels on peut réduire à quelques véhicules autorisés la circulation motorisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ rue, ensemble de rues</li> <li>➤ grande place</li> <li>➤ grand parvis</li> </ul> Axes à grande circulation exclus	Lieux où l'on souhaite privilégier la vie locale en donnant la priorité aux piétons sur la circulation des véhicules motorisés, celle-ci restant possible à vitesse réduite : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ concentration de commerces, services publics, ...</li> <li>➤ correspondance de transports en commun</li> <li>➤ quartier touristique, historique</li> <li>➤ rue résidentielle ou de lotissement peu perméable au transit motorisé</li> <li>➤ rue étroite</li> <li>➤ etc.</li> </ul>	Lieux où l'on souhaite maintenir la circulation et la vie locale en trouvant un compromis en modérant la vitesse. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ensemble de rues résidentielles, de lotissement</li> <li>➤ Ensemble de rues commerciales pouvant comprendre des sections avec de nombreuses traversées piétonnes, des sections de rue de distribution du quartier, des sections d'axe de transit</li> </ul> A terme, en général la zone 30 devrait s'étendre sur plus de 70% de la voirie en milieu urbain. Elle peut contenir des zones de rencontre et des aires piétonnes.
Statut permanent ou temporaire	Permanent ou temporaire	Permanent	Permanent
Type de priorité	Piéton prioritaire sur tous les véhicules sauf les transports guidés de manière permanente	Piéton prioritaire sur tous les véhicules sauf les transports guidés de manière permanente	Régime général de priorité, rien de spécifique y compris pour les piétons
Limitation de vitesse pour les véhicules	Allure du pas	20 km/h	30 km/h
Transports publics	Admis	Admis	Admis
Transports publics à guidage permanent	Limitation de vitesse définie dans le règlement d'exploitation	Limitation de vitesse définie dans le règlement d'exploitation	Limitation de vitesse définie dans le règlement d'exploitation

<b>Signalisation entrée</b>	 Panneau B54 complété par des règles de fonctionnement + aménagement pour augmenter la lisibilité et au besoin réduire les vitesses dès l'entrée	 Panneau B52 + aménagement si besoin pour augmenter la lisibilité et réduire les vitesses dès l'entrée	 Panneau B30 + aménagement si besoin pour augmenter la lisibilité et réduire les vitesses dès l'entrée
<b>Signalisation sortie</b>	 B55 B52 B30 EB20	 B53 B54 B30 EB20	 B54 B52 B51 EB20
<b>Signalisation à l'intérieur de la zone</b>	Le moins possible		
<b>Aménagement à l'intérieur de la zone</b>	Aménagement cohérent pour que la priorité piétonne et nature du pas soient respectées	Aménagement cohérent avec la limitation de vitesse applicable	Aménagement cohérent avec la limitation de vitesse applicable
<b>Aménagement cyclable à l'intérieur de la zone</b>	Sans aménagement particulier	Sans aménagement, excepté si nécessaire pour le double sens cyclable dans les rues à sens unique	Sans aménagement, excepté si nécessaire pour le double sens cyclable dans les rues à sens unique, et des cas particuliers (bypass, forte pente)
<b>Stationnement pour les vélos</b>	Stationnement spécifique aux vélos fortement recommandé		
<b>Stationnement des véhicules motorisés</b>	Tout stationnement est gênant donc verbalisable Possibilité d'organiser l'arrêt des véhicules	Tout arrêt ou stationnement en dehors des emplacements aménagés est gênant donc verbalisable	Comme dans les axes limités à 50 km/h
<b>Personnes à mobilité réduite</b>	Application des principaux textes législatifs et réglementaires concernant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées <sup>1</sup>		
	Veiller à garder des cheminements piétons repérables dégagés de tout obstacle, en privilégiant les trajets les plus directs et simples possibles	En dehors des rues trop étroites, il est nécessaire de conserver un espace continu dédié aux piétons et de garder des cheminements dans cet espace qui soient dégagés de tout obstacle et repérables en privilégiant les trajets les plus directs et simples possibles	Il est nécessaire de conserver un trottoir et de sanctuariser sur ces trottoirs des cheminements dégagés de tout obstacle en privilégiant les trajets les plus directs et simples possibles.



## Théorie

- Sens unique lorsque la chaussée est étroite.
- Espace piéton et chaussée circulaire même niveau.
- Peu d'espace de stationnement.



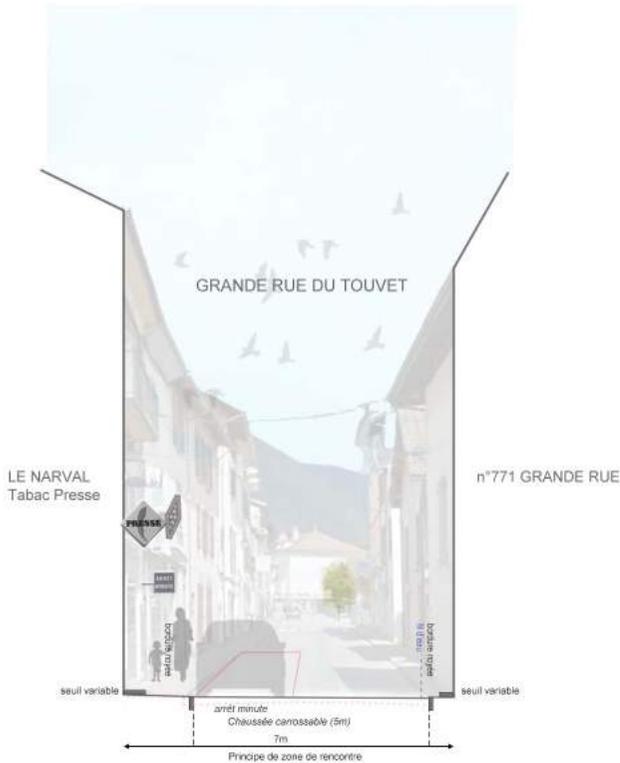
## La zone de rencontre

Une zone favorisant la vie locale

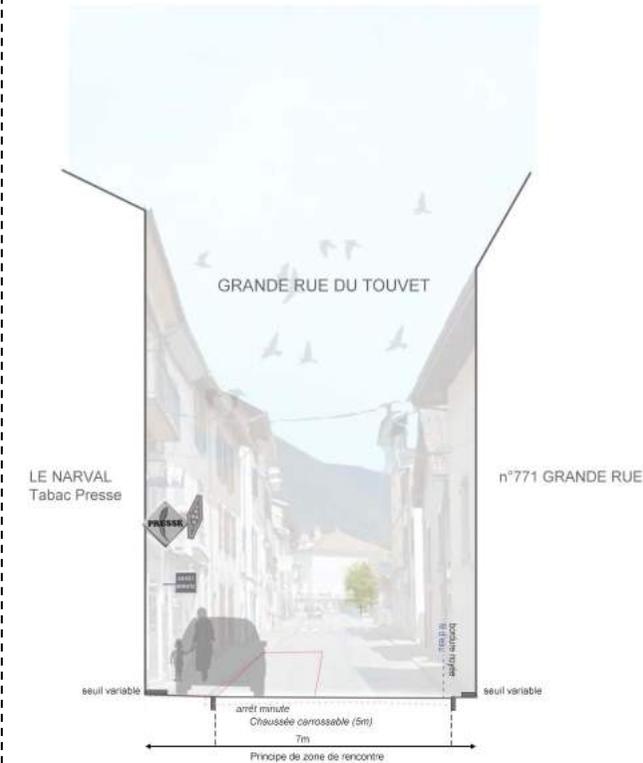
## Au Touvet

- Double sens
- Arrêt minute maximaliste sur la partie la plus étroite.

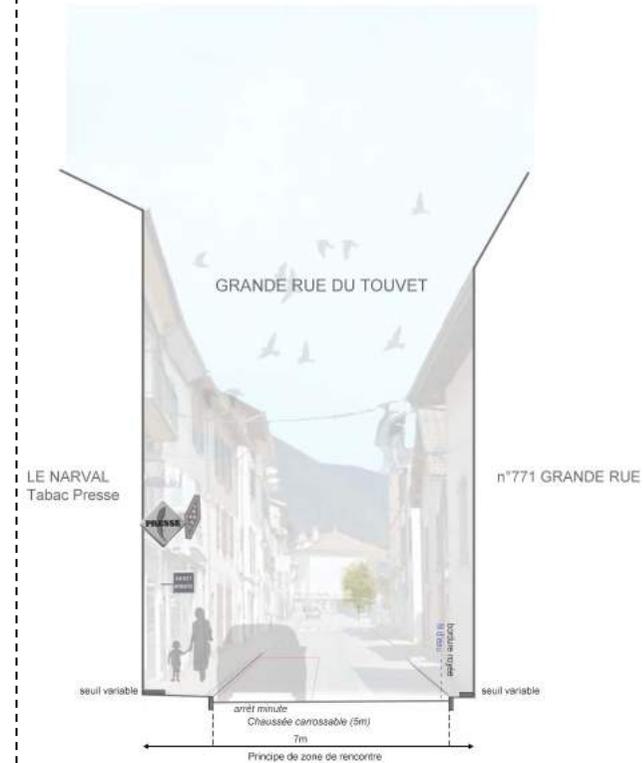
Théorie



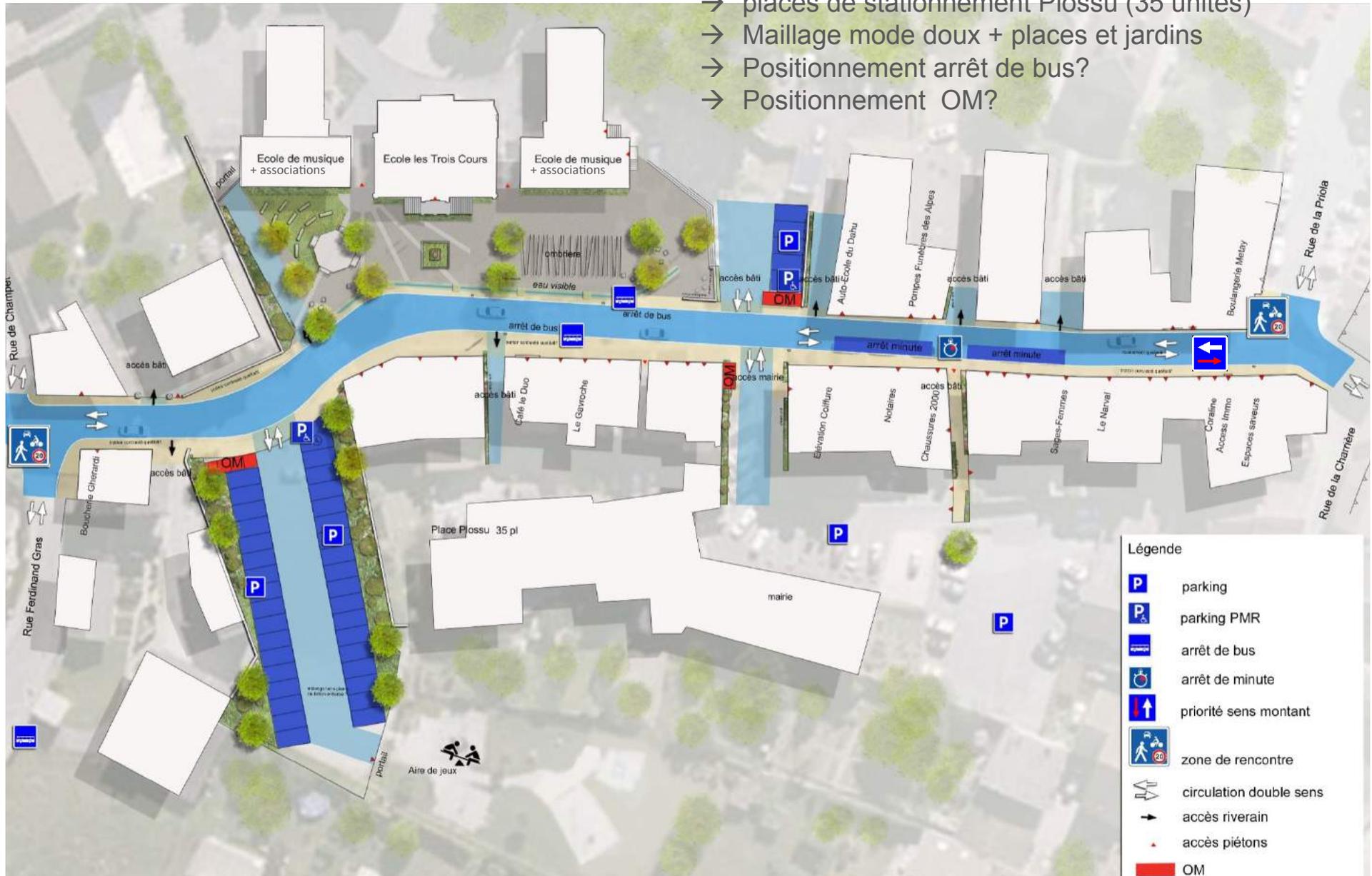
Risque



Proposition

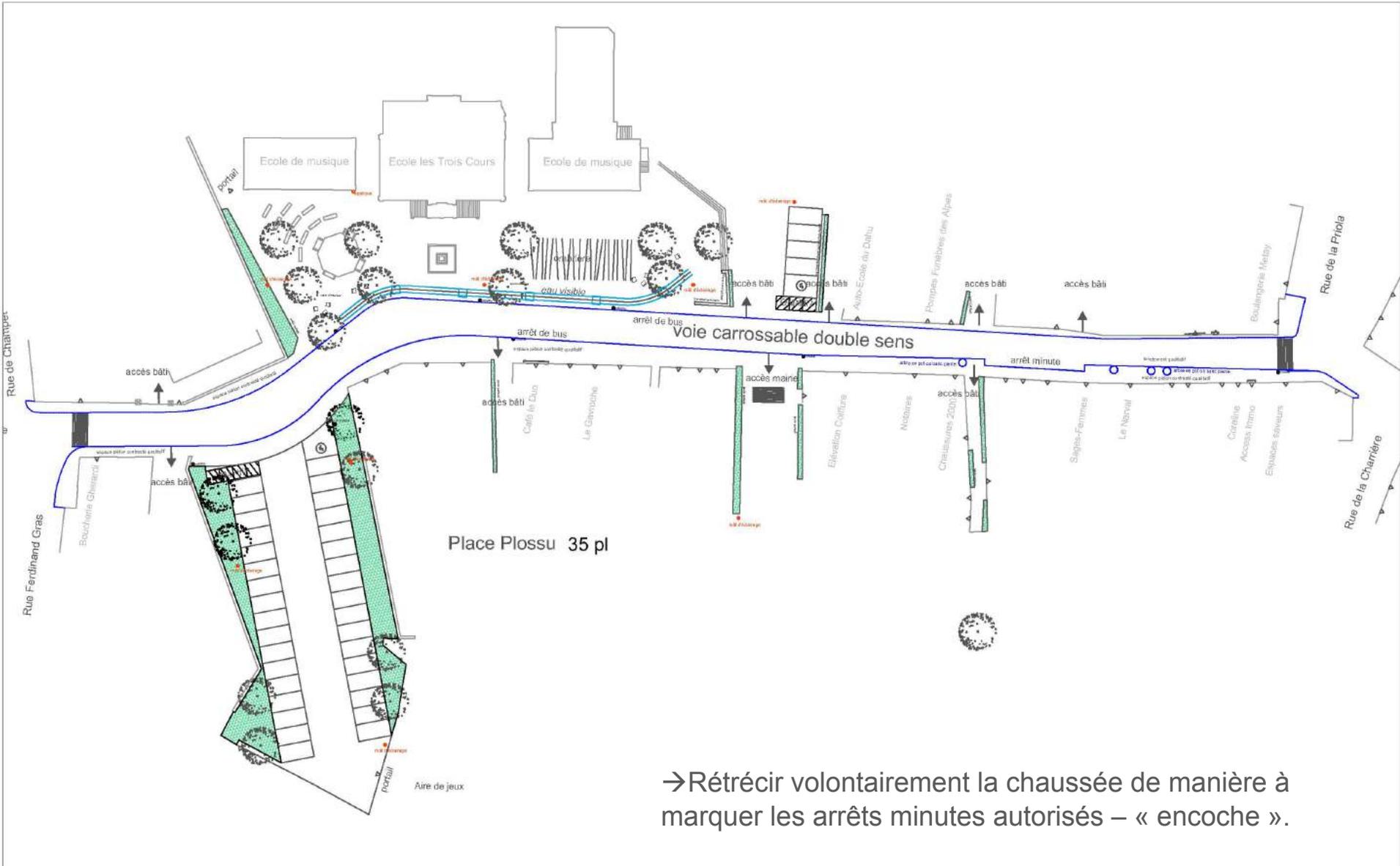


- Circulation automobile: zone de rencontre 20km/h
- places de stationnement Plossu (35 unités)
- Maillage mode doux + places et jardins
- Positionnement arrêt de bus?
- Positionnement OM?

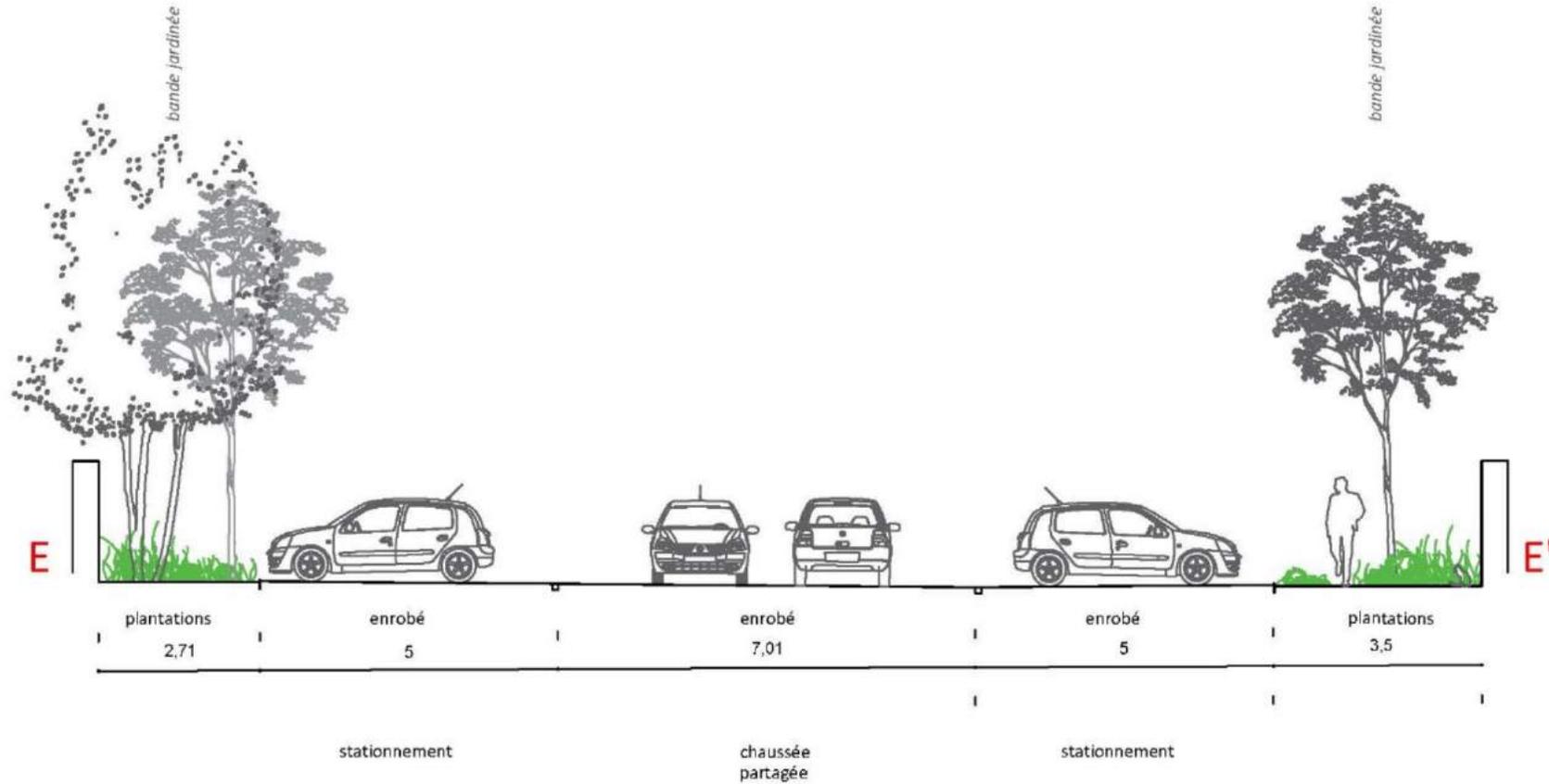


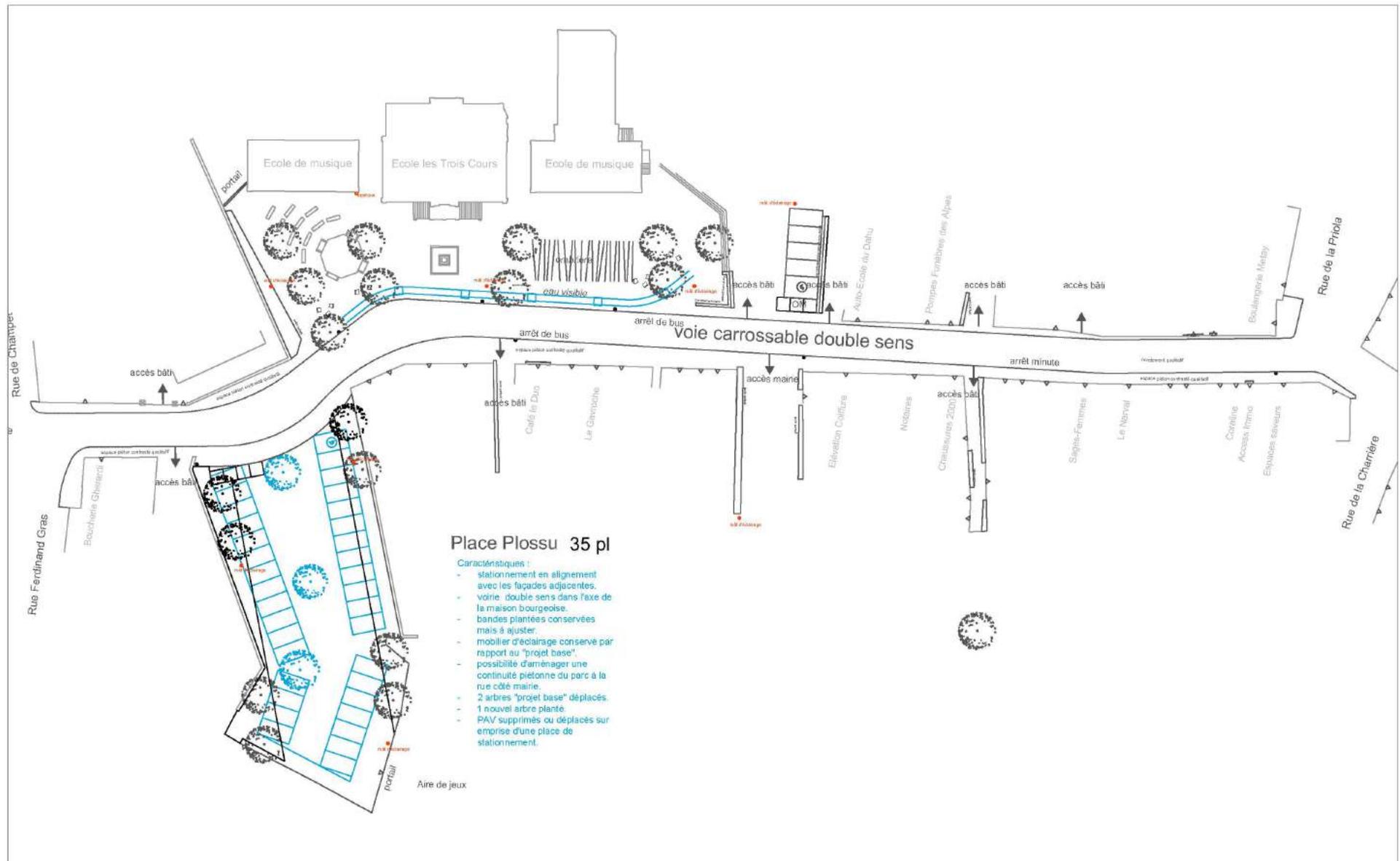
**Légende**

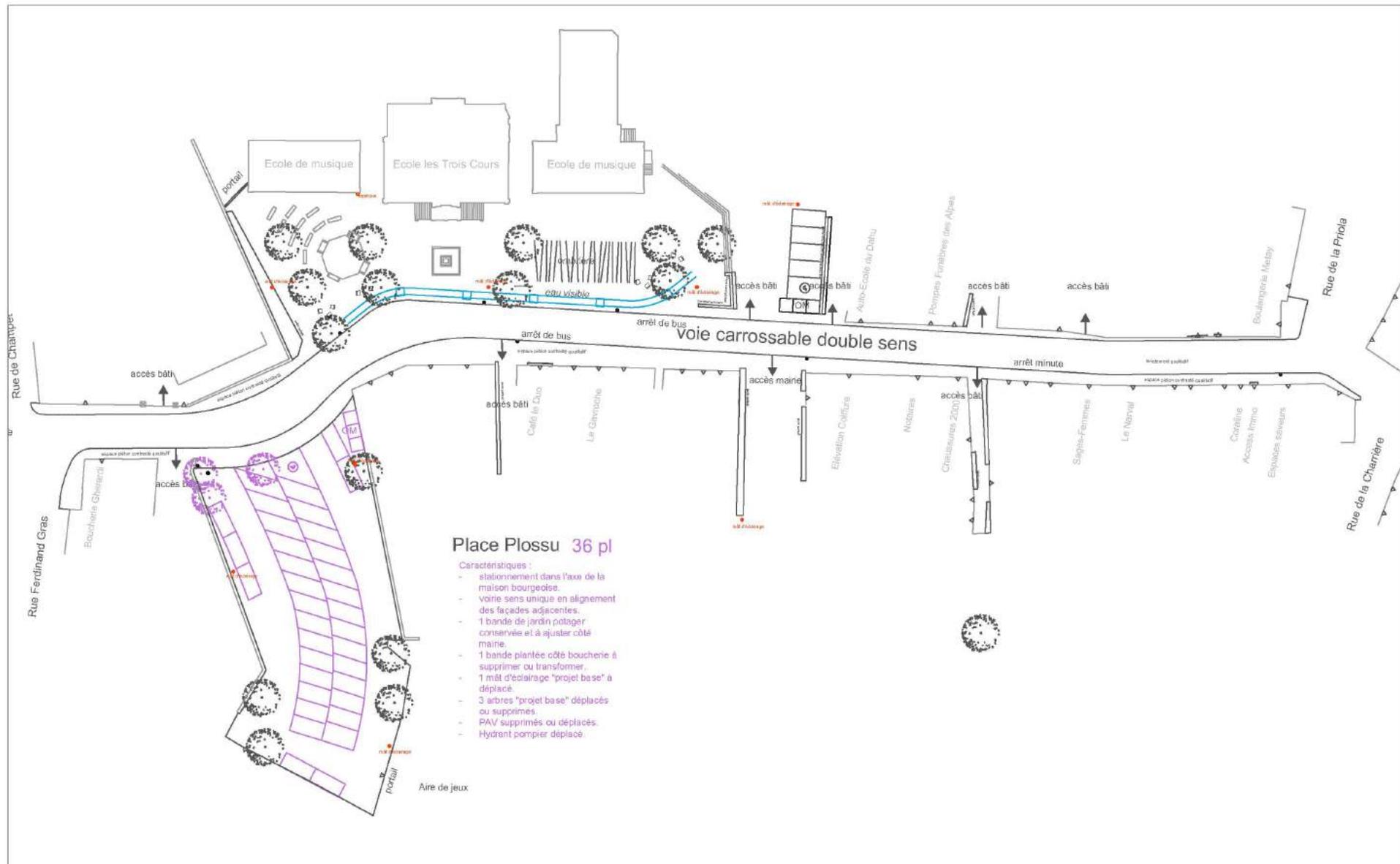
	parking
	parking PMR
	arrêt de bus
	arrêt de minute
	priorité sens montant
	zone de rencontre
	circulation double sens
	accès riverain
	accès piétons
	OM

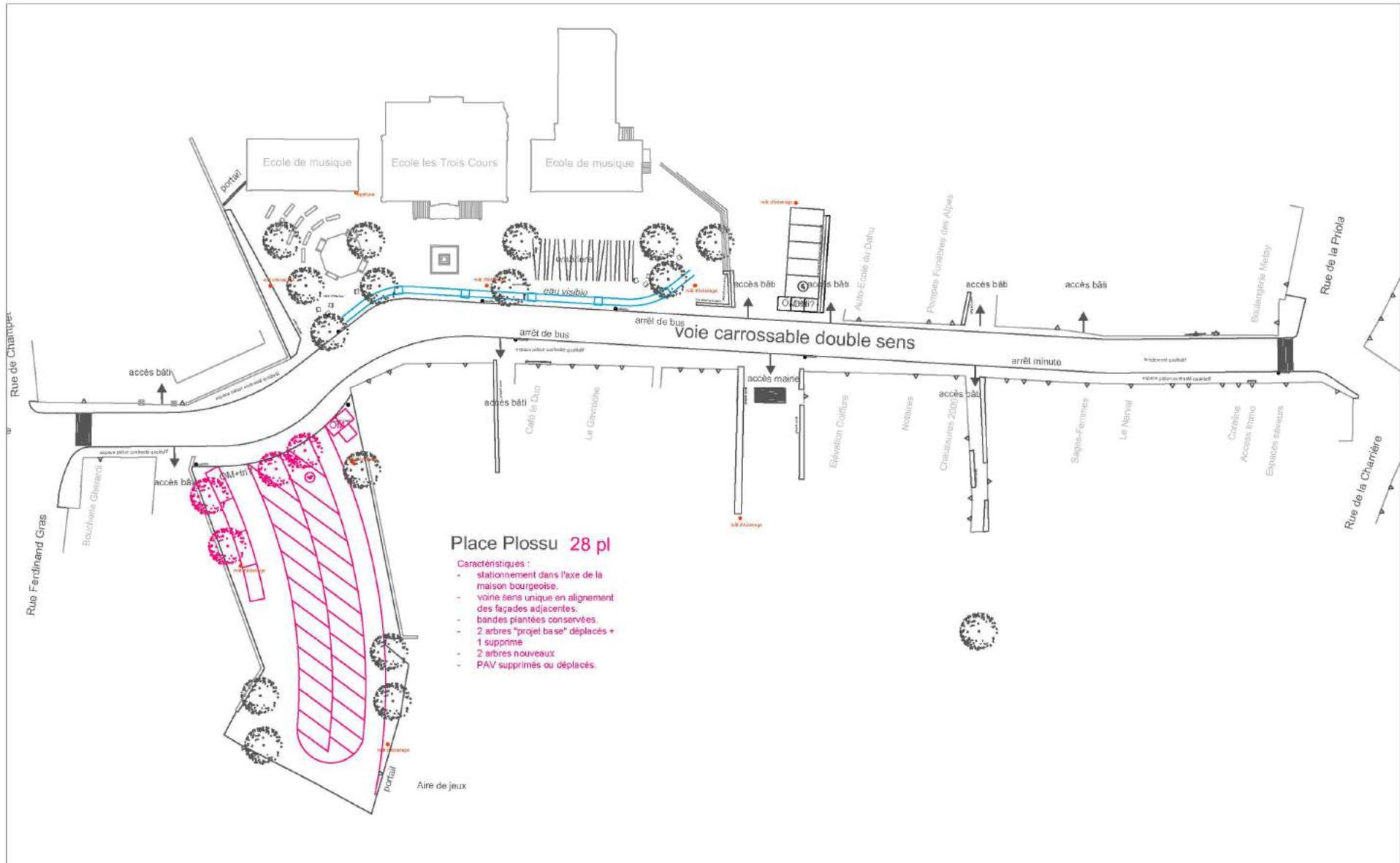


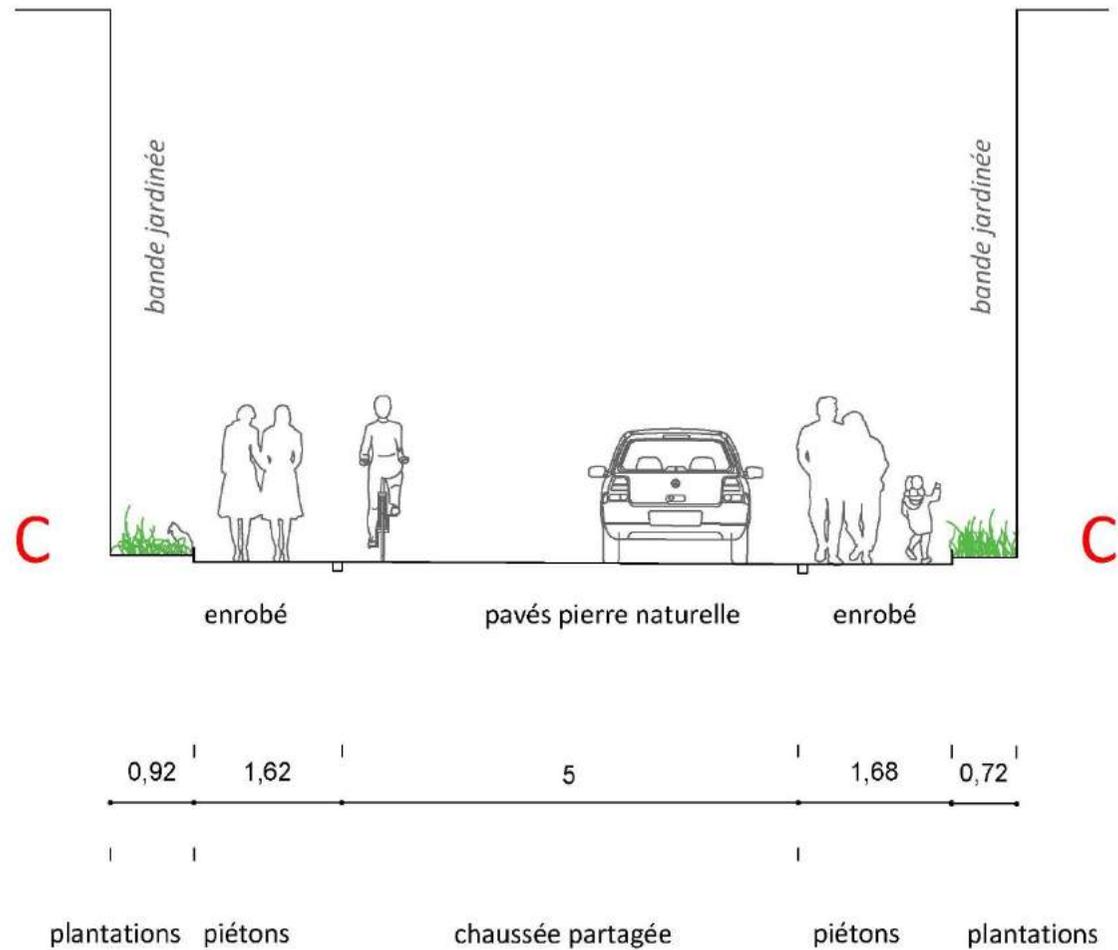
→ Rétrécir volontairement la chaussée de manière à marquer les arrêts minutes autorisés – « encoche ».













## Principe général d'aménagement

Ambiance : voirie en pavé de récupération + zone piétonne en enrobé qualitatif



voirie en pavé de récupération + zone piétonne en enrobé qualitatif



Pavés granit de réemploi.



Pavés de porphyre : une pierre éprouvée en milieu alpin et exposé au gel, neige, sel.

Alternative: voirie en enrobé hydro décapé + zone piétonne en pavé



Alternative : voirie en enrobé hydro décapé + zone piétonne en pavé



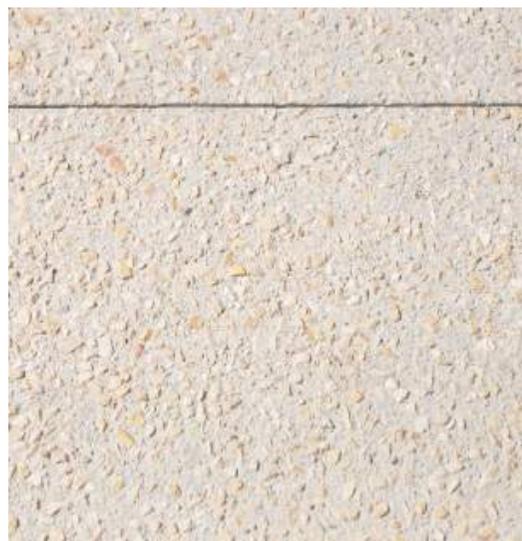
Matériau coulé (enrobé)  
s'adapte à la géométrie des  
seuils.

Teinte peu sensible aux tâches :  
Liant gris + agrégats 8-18 (pierre  
identique aux rives de seuils)  
**+ ajouts de porphyre 15%**  
→ teinte « réchauffée » pouvant  
être assortie aux pavés.

Association pavés porphyre et bordure granit ou pavés de réemploi et bordure granit.

- Le **granit** est un matériaux courant en montagne.
- Il est adapté à la taille en gros blocs comme en dalles et pavés.

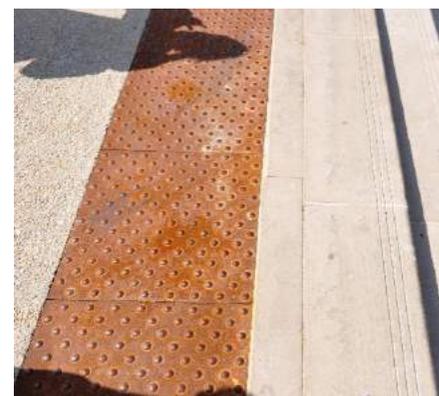




Enrobé courant et grenailé



Béton désactivé clair.



Bordure calcaire type comblanchien.

Variante 2 : voirie en enrobé hydro décapé + espace piéton clair



Variante 2 : espace piéton clair + voirie en enrobé hydro décapé



Enrobé hydro décapé pour la voirie, très bonne résistance en milieu montagnard.



Bordure calcaire type comblanchien ou gris type granit ou pierre de luzerne.

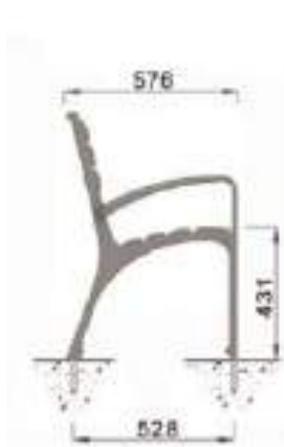
**Références des mobiliers (couleurs et matériaux à définir) :**

Salon d'extérieur type GHM ou AREA ou similaire à l'aménagement Place de l'Eglise.

Corbeille tulipe type GHM ou AREA ou similaire à l'aménagement Place de l'Eglise.

Arceau vélo type AREA ou similaire.

Modulum type Comatelec ou similaire.



**Ombrière (couleurs et matériaux à définir)** : harmoniser autant que faire ce peut l'ombrière et les bordures de jardins potagers.



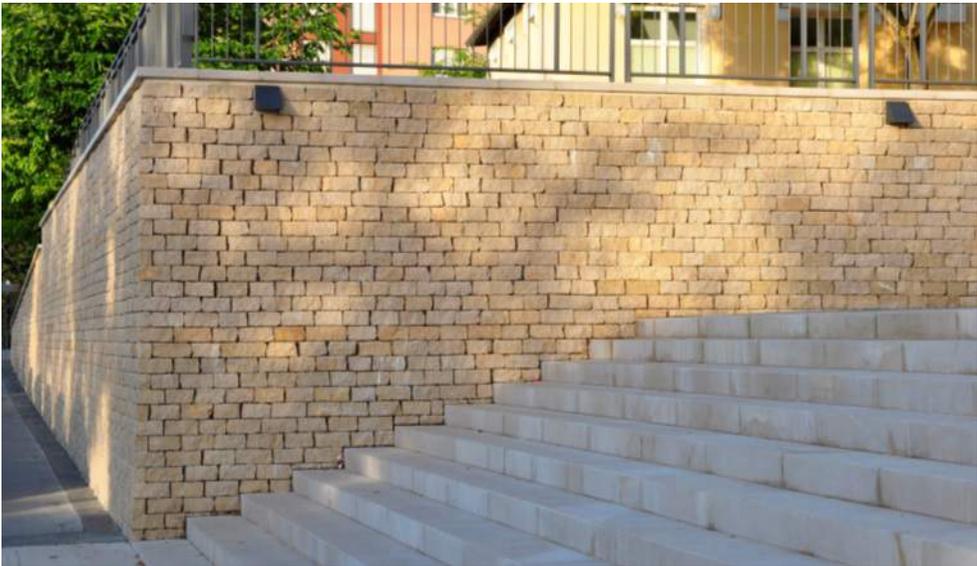
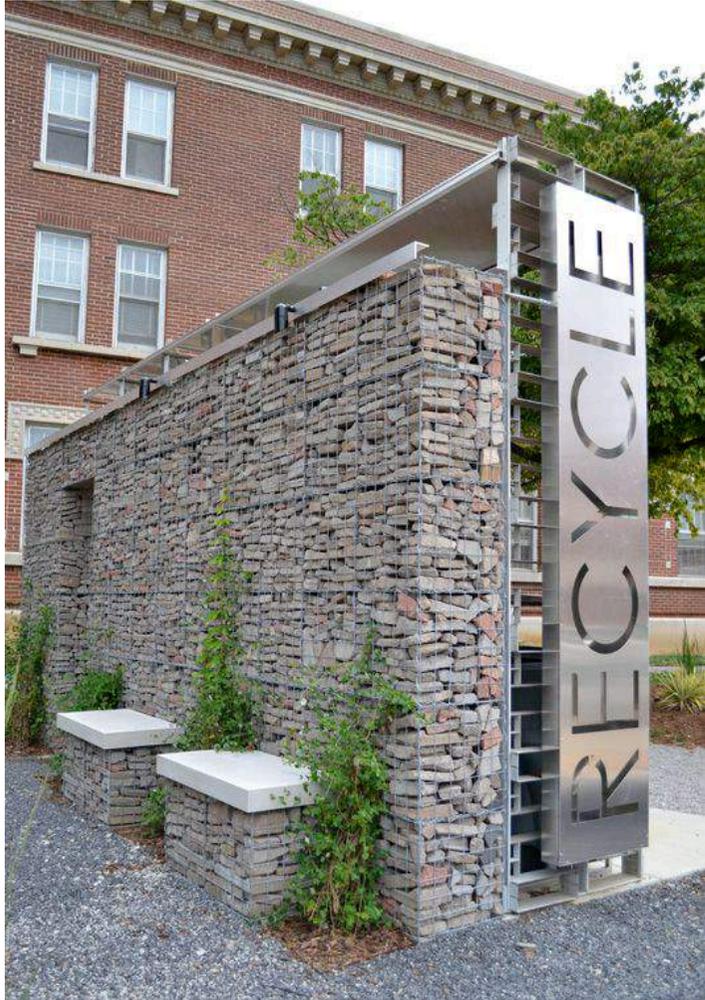
**Noue minérale (couleurs et matériaux à définir) :** harmoniser autant que faire ce peut la noue avec les pierres du projet



Gondrecourt-Le Château (Villes&Paysages)



Le Creusot (François Tribel)



Parement aspect pierre naturelle ou gabion



**Bordures acier galvanisé ou acier corten**



Gleditsia Triacanthos skyline



Liriodendrum



Traitement pied d'arbres : vivaces fleuries ou grilles d'arbres dessinées ou volige (bois ou acier) pour prévenir des piétinements.



Acer campestre (érable champêtre)

Place Plossu



Malus sylvestris (pommier sauvage)



Pas japonais pour les bandes plantées  
(continuité jardin public-place des écoles)



Rhododendron ferrugineum



Cotoneaster tomentosus



Euonymus europeus



Cornus mas



Ribes petraeum



Cornus sanguinea



Pinus mugo 'Gnom'



Ribes alpinum



Penstemon barbatus



Perowskia



Sedum spectabile



Aster anglicae

« Bandes potagères » : choisir des espèces résistantes au gel et poussant à plus de 1000m.



Persil



Serpolet



Tanaïse



Livèche



Menthe



Sauge



Cerfeuille



Mélisse citronnelle